



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1ère année Sciences de la Vie-Option santé (**LAS**) est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024, **SEMESTRE 1** :

Président(e) :

Mme Fawzia BABA-AISSA

Membres :

Mme Irina BUNDELEVA
M. Pascal NEIGE
M. Frédéric DEMOISSON
Mme Doriane TROMPIER
M. Mustapha CHERKAOUI MALKI

Mme Aurélie KHIMOUN
Mme Béryl LAITUNG
M. Dominique BATT
M. Pierre PELLEARD
Mme Christine GAUTHERON-GRACI
Mme Catherine LEJEUNE
M. Pierre ANCET



Le jury de la Licence L1 LAS est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 : **SEMESTRE 2** :

Président : M. Mme Doriane Trompier

Membres :

M. Aziz HICHAMI
Mme Angélique BESSON BARD
Mme Corinne LELOUP
M. Pierre Pellenard
M. Gaëtan JEGO
M. Remi Watier
M. Pierre ANDREOLETTI
Mme Irina BUNDELEVA
M. Benoit POINSSOT
Mme Geraldine KLEIN

Le jury de la Licence 1ère année LAS est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024, **Session RATTRAPAGE S1+S2** :

Président : Mme Doriane Trompier

Membres :

Mme Aurélie KHIMOUN
M. Dominique BATT
Mme Irina BUNDELEVA
Mme Corinne LELOUP
Mme Catherine LEJEUNE
M. Pierre ANCET

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 27 novembre 2023

Le Directeur de l'UFR,

Bruno FAIVRE